L'OUEST CANADIEN.

VOL. I. EDMONTON, JEUDI, 21 AVRIL, 1898. No. 12.

LES SEMAILLES.

Extrait des *Variétés Canadiennes* par M. Wilfrid Larose.

L'ouvrage retenant le monde à maison, dans le chemin du roi nul ne passe, si ce n'est le commerçant de veaux, le docteur ou le "quêteux;" le "quêteux" qui mange les p'tits enfants et fait japper tous les chiens après lui.

Sur la galerie, un bambin s'amuse à replanter de vieux clous; au jardin, la grande sœur sème la laitue avec la sarriette, sans négliger les Saint-Joseph doubles, les œillets, ni surtout les pensées, qui vont fournir de si aimables fleurs pour la boutonnière des cavaliers; près de l'âtre, la petite endort sa catin, pendant que la mère abreuve le nouveau-né, l'œil fixé sur l'ordinaire d'où s'échappe déjà un franc arôme de lard qui cuit et de soupe aux pois qui mijotte; au "large," le bonhomme laboure. Belle journées, terre assez "meuble;" ça va bien.

Ça va bien jusqu'à l'heure de diner, heure sacrée que la femme annonce par un tendre et mélodieux appel.

La femme! ah! la bonne vieille! Propre, travaillante, ménagère, toujours gaie, toujours là. Quand on s'est marié, les gens avaient don' raison de dire que c'était du "butin"? Oui, Seigneur! j'pense bien......que c'en était!

Poête naïf et simple, il n'en fallait pas plus pour inspirer à ton génie cet idyllique refrain:

> Dans sa cabane,
> Pierriche vit content
> Avec sa femme
> Et ses petits enfants.
> Quand vient l'heure de diner,
> Sa femme va l'appeler:
> Ah! Pierriche!
> Ah! Pierriche!
> Ah! viens-t'en dôn diner
> Les pétaq' sont cui...tes!

Manquerait-il d'être joyeux, ce repas champêtre? Près de vous, à même table, il réunit les êtres bien-aimés qui vous aidèrent de leurs bras ou de leur sourire à en gagner la précieuse substance. Elle est douce, à ce moment, la voix du rossignol qui chante sur le tas de bois: "sème, sème, sème ton blé!". Pour elle, pour la blanche floraison des arbres, pour les attraits de la verdure naissante, pour les fines senteurs qui chargent les ailes des folâtres zéphirs, pour toutes ces choses que les joies pures du foyer lui font trouver plus belles, le paysan bénit le sort de donner ses sueurs à la terre en échange du privilège de vivre. Il retourne au champ comme il en était venu: avec du bonheur.

Mais tandis que le semoir ensevelit les grains dans le guéret, vous la mère, qui tricottez, assise sous les saules, vous, les enfants qui pourchassez les barbottes, les carpes et les brochets égarez dans les méandres du ruisseau, vous ignorez peut-être certaines inquiétudes du père de famille?

"Quelle sera la moisson?"

Si elle manque ou ne se vend pas, comment faire? C'est à y penser! Tant de petites "dettailles" à éteindre quand arrive la Toussaint, c'est la cotisation, c'est la rente, c'est la taxe, c'est la dîme, c'est ci, c'est ça, paie ici, paie là; ou ne finit plus de payer......Que dire?... c'est dû!

Si les animaux se vendaient, comme j'ai vu des années! mais, tonnerre! on les offre pour rien et personne n'en veut.

Ça n'est pas tout. L'entretien de c'te vielle ventière......qui ne meurt jamais!

Pas par mauvaise intention que j'y pense! Le mal que je lui souhaite, je veux qu'il m'arrive. Tout le temps elle nous reste toujours bien sur les bras!

Oui, rien que pour l'amour d'une pauvre petite "donaison" qu'elle nous ayait faite!

Encore, si c'était de nos parents. Dans le règne qu'on est, rien que pour vivre, ça coûte les yeux de la tête; avec des affaires comme ça par-dessus le marché, pas besoin de demander si c'est bien facile d'en mettre de côté!

Pourtant, le faudrait, pour bien faire. Un enfant a beau être instruit et tout, si on n'a pas de quoi lui donner une petite "partance," il est bien plus ric-à-rac qu'un autre; c'est pas pareil.

Tout de même, faut pas se fourrer "d'imaginations" dans la tête; ah! non. Le bon Dieu n'est pas un sauvage; il nous a permis de vivre assez jusqu'aujourd'hui; on se réchappera bien encore—s'il veut nous laisser en seulement la santé, parce que, quand faut se mettre à charrier le docteur, "ça jette en arrière," vous savez.

A ce point, le père se ressaisit et redevient l'heureux homme d'auparavant, le jour allant finir, il dételle, fait son "train," soupe, tire une touche, dit un bout de prière, met le chien dehors, les chats à la cave, souffle la mèche et va se coucher avec sa famille, heureuse comme lui.

LA TAXE SUR LES JOURNAUX.

L'Hon. M. Mulock, ministre des Postes, propose de rétablir la taxe postale sur les journaux, tout en promettant de réduire le port des lettres à deux cents.

La réduction du port des lettres à deux centins serait une mesure désirable. Ce serait l'adoption du tarif en viguer au Etats-Unis. En accordant une plus grande facilité à la correspondance privée, le gouvernement aiderait au développement des affaires, sans éprouver une diminution notable des revenus. L'augmentation du nombre des missives compenserait pour la réduction du port. Ce que l'Etat perdrait d'un côté, il le gagnerait de l'autre.

Quand aux journaux, nous croyons que c'est une mesure rétrograde que de leur enlever la libre circulation dont ils jouissent actuellement. La taxe que l'on projette retombera, en définitive, sur ceux qui lisent. Ce sera mettre un impôt sur l'éducation populaire.

Il faut espérer que le ministre des Postes ne persistera pas dans cette démarche qui sera généralement condamnée par l'opinion publique, si on en juge par le ton de la presse.

L'un des principaux organe du cabinet, *La Patrie*, de Montréal, ne se gêne pas de manifester son opposition à la mesure. Dans son numéro de mardi, elle dit à ce propos:

"Nous voulons, pour notre part, que la population lise les journaux des deux partis politiques. Pour en arriver à ce but, il faut que les journaux aient toute la liberté possible de circulation.

"Peut-être le Maitre-Général des Postes a-t-il présenté sa mesure pour sonder le sentiment public."

AVIS.

Avis est donné qu'en conformité de l'Ordonnance des Compagnie, application sera faite au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour des Lettres Patentes sous le sceau des Territoires du Nord-Ouest incorporant les personnes mentionnées plus bas et tous ceux qui voudraient devenir actionnaires de la Compagnie à être formée, un corps politique, et incorporée sous la clause de la dite Ordonnance. Le nom corporatif de la Compagnie sera: "La Compagnie d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton, Limitée."

Le but pour lesquels l'incorporation est demandée, est d'acheter, d'acquérir, de louer, de mettre en opération des presses à imprimer et tout le matériel nécessaire pour exploiter une imprimerie générale et un atelier de reliure.

La principale place d'affaires dans Territoires, sera Edmonton, Alberta.

Le capital de la Compagnie sera de deux mille cinq cent piastres ($2,500) divisé en deux mille cinq cents parts d'un dollar chacun.

Les noms et adresses des réquérants sont:

Frédéric Villeneuve, Avocat,
Joseph E. Laurencelle, Gérant,
Jean-Bte Morin, Prêtre,
Joseph Cartier, comptable,
De la Ville d'Edmonton, Alberta.
Et Eugène Villeneuve, Marchand de Montréal,

Qui seront les Directeurs Provisoires de la Compagnie.

Edmonton, 24 Février, 1898.

AVIS.

Attendu qu'un Certificat de Titre, No. 118 K, en faveur du Rév. Jean-Baptiste Morin, de Montréal, Province de Québec, a été perdu ou détruit et que la perte ou destruction du dit certificat a été prouvée devant moi, à ma satisfaction, par déclaration statuaire, avis public est par les présentes donné qu'à l'expiration de quatre semaines de la date du présent avis un nouveau certificat de titre duplicata sera émis en faveur du dit Rév. Jean-Baptiste Morin.

GEO. ROY,
Régistrateur, N. A. L. R. D.
Edmonton, 31 Mars, A.D., 1898.

L'OUEST CANADIEN.

Journal Hebdomadaire, organe de la Société de la Colonisation d'Edmonton, Alberta.

Publié par
"La Cie. d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton.

Abonnement: $1.00 par année, payable d'avance.

Petites annonces : 5 lignes et moins, trois insertions $1.00, ou 10c la ligne la 1ère insertion et 5c les suivantes.

Annonces permanentes, conditions ur application au journal.

N.B.—Toute communication ou remise d'argent devra être adressée .
"l'Ouest Canadien, Edmonton,"
Alberta, T. N. O.

FREDERIC VILLENEUVE.
Directeur.

EDMONTON, 21 Avril, 1898.

LA LOI SCOLAIRE.

Les changements apportés au système scolaire dans les Territoires du Nord-Ouest par l'ordonnance de 1892, furent, dès le début, l'objet de vives protestations de le part de l'élément catholique. On s'adressa vainement aux autorités fédérales pour faire désavouer la loi, mais l'ordonnance qui dépouillait nos coreligionnaires du droit inaliénable de contrôler l'éducation de leurs enfants dans un pays où la liberté de conscience est supposée être admise, reçut son existence légale de nos gouvernants et ne fut pas désavouée. Ce fut un grande erreur.

Mais, nous dira-t-on, qu'aviez-vous avant 1892, qui ait été enlevé par l'ordonnance scolaire qui est maintenant en force en cette partie du pays.

Nous répondrons : avant l'ordonnance de 1892, le Conseil d'Instruction Publique dans les Territoires du Nord-Ouest était, comme dans la province de Québec, divisé en deux sections bien distinctes, la section catholique et la section protestante, ayant, chacune d'elle, le contrôle et la direction des écoles de leur dénomination religieuse, le choix des livres, la nomination des inspecteurs et généralement d'y faire observer tout règlement administratif ou diciplinaire. Le Bureau d,éducation se composait de huit membres, dont cinq protestants et trois catholiques, tous ayant voix délibérative.

Chaque section avait le choix des examinateurs dour les certificats des instituteurs, le choix des auteurs pour les examens et ces examinateurs étaient nommés en nombre égal par chaque section. Les deux sections du Bureau d'Education étaient absolument sur le même pied, et avaient la même influence, le même contrôle sur les écoles de leur dénomination religieuse.

Examinons ce qui nous reste de tous ces droits. Le Conseil de l'Instruction Publique se compose aujourd'hui des membres de l'Exécutif de l'Assemblée Législatif et de quatres personnes, deux protestantes et deux catholiques, nommés par l'Exécutif avec voix consultative, c'est-à-dire qu'elles peuvent donner leur avis sans droit de voter sur les questions soumises aux conseil.

Mais alors le Conseil d'Instruction Publique est donc absolument sous le contrôle du gouvernement. C'est l'Exécutif qui a fait voter l'ordonnance de 1892, et qui s'est substitué aux deux sections de l'ancien bureau d'éducation ; il s'est voté une puissance souveraine absolue.

Tout, absolument tout, est sous le contrôle immédiat de ce Conseil d'Instruction Publique, choix et nominations des examinateurs, examens, devoirs et classifications des instituteurs, administration et discipline des écoles, choix de livres. En un mot, l'Exécutif de l'Assemblée Législative ayant seul, dans ce conseil de l'instruction publique, voix délibérative, est le maitre absolu et souverain de l'enseignement public dans les Territoires. Le conseil d'instruction publique s'est nommé un surintendant qui, peu à peu, a pris une influence considérable sur M. Haultain et ses collègues, et avant longtemps il sera le "Tzar de l'éducation dans le Nord Ouest, tout en ayant l'habileté de laisser croire aux autres qu'ils sont rois et maîtres et qu'il n'est que leur serviteur, fidéle exécutenr de leurs ordres."

Inutile d'ajouter que ce surintendant n'est pas des nôtres. Deux représentants avec voix consultatives seulement dans leur conseil d'instruction publique, voilà où nous en sommes rêduits, et l'on s'étonne dans certains endroits de nos réclamations contre cette violation de nos droits contre ces concessions dérisoires qui montrent si clairement le manque absolu de bonne foi de nos maitres de Régina.

Il nous faut donc lutter avec energie, avec courage et avec union pour la revendication de nos droits.

Plaçons cette question de l'éducation au-dessus de toutes les passions et les préjugés politiques. Soyons fermes, unis et les droits de la justice finiront par triompher de tous les obstacles, semés sur sa route par les ennemis de notre existence nationale et religieuse.

A CHACUN SON DU.

Autant un journal anti-patriotique, sans foi et sans morale est digne de mépris, autant un bon journal, sincèrement dévoué aux intérets religieux et nationaux de ses lecteurs, est digne de louange et d'approbation, quelque soit du reste sa couleur au point de vue purement politique. C'est ce que le Rév. Père Leduc a traité vigoureusement dimanche dernier en commentant en paroles de nos Saintes Ecritures: "Toute puissance m'a été donnée au Ciel et sur la terre .....Comme mon Père m'a envoyé je vous envoie......Allez, enseignez toutes les nations......" Le Rév. Père a dénoncé la circulation récente, dans la ville d'Edmonton, d'un de ces journaux de langue française, journal, a-t-il dit, d'autant plus méprisable et pernicieux, qu'il cache le venin qu'il infiltre dans les intelligences sous des dehors hypocrites de respect pour l'enseignement de l'autorité religieusc. Comme les juifs au temps de la Passion, fléchissant hypocritement le genou devant le Sauveur, sur la tête adorable duquel ils avaient enfoncé une couronne d'épines en guise de diadème, aux mains duquel ils avaient mis un roseau en guise de sceptre, ces journalistes, froidement impies, fléchissent hypocritement le genon devant l'autorité enseignante de l'Eglise que par ailleurs ils vilipendent et blasphèment. Soutenir, encourager, lire de telles méprisables productions n'est pas digne de chrétien, de catholique, de canadien-français, tel que vous. Ah ! pourquoi ne pas plutôt soutenir, encourager la bonne presse. N'avez vous pas, a dit le prédicateur, n'avez-vous pas maintenant au milieu de vous, et publié à Edmonton même, un bon journal français, (l'OUEST CANADIEN,) vraiment dévoué à vos intérêts, à votre colonisation, à votre langue et qui dans son premier numéro s'est déclaré franchement catholique avant tout. Ce journal supportez-le, aimez-le ; mais de grâce, n'empoisonnez pas vos intelligences et vos cœurs par des lectures de feuilles impies, hypocrites et réprouvées par Dieu et son Eglise.

UN AMI.

Sous le titre : *Trouvé dans un ballot de tabac*, on lit dans un numéro de l'*Etoile du Nord* :

Le cultivateur du district de Joliette qui aurait perdu (dans un ballot de tabac) un poids de balance de 21 livres de pesanteur pourrait le réclamer chez M. J. U. Gervais, commerçant de tabac, en payant 16 cents la livre, prix coûtant."

On marche à grands pas vers une civilisation plus avancée, dans le district de Joliette.

Cela nous met en mémoire l'histoire de ce cultivateur indien de l'ouest des Etats-Unis qui mettait d'énormes quartiers de roc dans le foin qu'il vendait aux Visages Pâles.

Ayant entendu parler de lui, Daniel Webster dit en souriant : "La civilisation fait évidemment du progrès au sein de nos populations indiennes."



TERRITOIRES DU NORD-OUEST—ORDONNANCE DES PERMIS POUR VENDRE DES LIQUEURS (LIQUOR LICENSE ORDINANCE.)

Les applications suivantes pour des permis (Licence) ont ete faites et seront prises en consideration par le bureau des Commissaires pour le District de Licence No. 8 a Edmonton, Alberta, Vendredi le vingtieme jour de Mai 1898, a 10 heures a.m.

Metz & Moller, Hotel, W½, lot 3, R lot 8, Edmonton.

Napoleon Milette, Hotel, lot 1, block 2 plan of Fort Saskatchewan.

Jackson & Grierson, Hotel, "Alberta Hotel," Edmonton.

James Gibbons, en Gros, lot 10, R lot 18, Edmonton

Nils Schmidt, en Gros, lot 7, block 2, Wetaskiwin.

James Goodridge, Hotel, "Jasper House," Edmonton.

G. T. Lundy, Hotel, "Hotel Alberta," Innisfail.

Neville White Hotel, "Queen's Hotel," Edmonton.

Thomas C. Anderson, Hotel, "Queen's Hotel," Wetaskiwin.

Lucien J. Vallette, Hotel, "Commercial Hotel," South Edmonton.

P. F. Boyce, Hotel, "Driard Hotel," Wetaskiwin.

Joseph Couture, en Gros, lot 63, block 4 of R lots 52 et 27, St Albert.

H. T. Howard, Hotel, "Royal Hotel," South Edmonton.

Hudson's Bay Co., en Gros, H. B. Co. Block, Edmonton.

Fleuri Perron, Hotel, "Windsor Hotel" St. Albert.

J. J. Mellon, Hotel, "St. Albert Hotel," St. Albert.

W. H. Sheppard, Hotel, "Hotel Edmonton," South Edmonton.

Stephen Wilson, Hotel, "Alberta Hotel," Red Deer.

Vernon H. Mott, Hotel, "Victoria Hotel," Lacombe.

Theophile Malette, "Ontario House," South Edmontou.

Date a Regina, ce 16ième jour d'Avril 1898.

LAWRENCE J. CLARKE.
Inspecteur-en-chef des Licenses.



AVIS.

Le Docteur Lake, dentiste d'Edmonton, visitera le Fort Saskatchewan mercredi le 27 courant, et y séjournera trois jours.

Après cette date, il séjournera au Fort les quatre derniers jours de chaque mois.

Le docteur Lake est gradué d'honneur du Collége Royal de Chirurgie dentaire de Toronto; Docteur en Chirurgie dentaire du Collége Columbia, New York; Gradué de quatre colléges américains; Aggrégé à l'Institut et Hopital Dentaire de Meyers, New York.

Ayant eu pendant 7 ans l'expérience d'une pratique considérable à Toronto et l'éducation pratique nécessaire pour produire des ouvrages de 1ère classe, le Dr. Lake doit être qualifié éminemment pour satisfaire ceux qui l'honoreront de leur clientèle.

Bureau, Bâtisse Taylor, Edmonton.

Les quatre derniers jours de chaque mois au Fort Saskatchewan.

LE NID.

Dans cette vie où nous ne sommes
Que pour un temps sitôt fini,
L'instinct des oiseaux et des hommes
Sera toujours de faire un nid.

Et d'un peu de paille ou d'argile
Tous veulent se construire, un jout,
Un toit, chaud et fragile
Pour la famille et pour "l'amour."

Par les yeux d'une fille d'Eve
Mon cœur profondément touché
Avait fait aussi ce doux rêve
D'un bonheur étroit et caché.

Rempli de joie et de courage,
A fonder mon nid je songeais;
Mais un furieux vent d'orage
Emporta un jour mes projets.

Et sur mon chemin solitaire
Je vois, tristé et le front courbé,
Tous mes espoirs brisés à terre
Comme les œufs d'un nid tombé....

E.

SON EMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU.

NOTES BIOGRAPAIQUES.

Elzéar Alexandre Taschereau, prêtre Cardinal de l'Eglise Catholique et archevêque de Québec, naquit à Ste. Marie de la Beauce, le 20 février 1820. Son père, Jean Thomas Taschereau, était juge de la Cour du Banc du Roi de la province de Québec; sa mère, Marie Panet, fille du premier orateur de la première assemblée législative du pays. Il fit ses études au Séminaire de Quebec, et après un voyage de deux ans en Europe il suivit les cours de théologie du séminaire et fut ordonné prêtre en 1842. Pendant 20 années il fut attaché au Séminaire de Québec comme professeur et ensuite directeur. Il fut sacré évêque en 1870 par feu Mgr. Lynch de Toronto, et en 1886 il fut nommé cardinal prêtre de l'Eglise Catholique, curé de l'église Ste Marie de la Victoire, de Rome.

Etant le premier du clergé canadien, appelé à de si hautes dignités dans l'Eglite Catholique, le Cardinal Taschereau reçut les félicitations de tous les corps publics et administratifs du pays. Il fut reçu en grande pompe à Montréal, Ottawa et Toronto. Personnellement il était très populaire et éminemment distingué; aussi sa nomination remplit le peuple canadien d'enthousiasme et on se rappellera longtemps les belles démonstrations auquelle elle donna lieu. Sa mort, quoique attendue depuis longtemps, est une perte considérable pour le pays et pour la religion.

R. I. P.

NOUS SOMMES DES CANADIENS.

"Nous sommes des Anglais," a dit hier M. le juge Mathieu, doyen de la Faculté de droit, en présentant M. Doumic, à l'auditoire distingué qui se pressait dans les salles de l'Université Laval pour entendre sa superbe conférence sur Lamartine.

Ce matin, une douzaine de correspondances nous arrivaient pour protester contre cette phrase de M. Mathieu et pour nous demander de dire à M. Doumic que "nous sommes des Canadiens".

Nous ne jugeons pas à propos de publier ces correspondances parce qu'elles exégèrent la portée des paroles du savant juge et qu'elles provoqueraient des polémiques intempestives.

Mais M. Mathieu aurait été certainement plus juste et plus vrai, si, parlant comme il le faisait au nom d'un auditoire exclusivement canadien-français à un Français de France, il eut fait de nous des Canadiens et non des Anglais

Nous sommes des loyaux et fervents sujet de la couronne britannique, mais notre origine, notre langue et nos traditions sont françaises, c'est sans doute ce qu'a voulu dire M. Mathieu et c'est ce que savait d'ailleurs M. Doumic.—La Patrie, 13 avril.

CA ET LA.

Nos remerciements sincères à la "Tribune" de Woonsocket, R. I., pour ses bonnes paroles à l'égard de notre directeur. Aussi à la "Revue des Deux Frances," de Paris, qui salue l'OUEST CANADIEN et son directeur en termes excessivement flatteurs. Nous attribuons plutôt à notre œuvre qu'à nous-mêmes les paroles élogieuses qu'on nous adresse. Disons seulement que l'OUEST CANADIEN continuera à défendre ici, dans les Territoires, les intérêts canadiens-français et catholiques et dans cette œuvre nous recevons avec bonheur les encouragements qui nous viennent du beau pays de France.

M. l'abbé Morin est parti mardi matin pour Montréal, où l'appellent ses devoirs de colonisateur. La Société St. Jean-Baptiste de cette ville lui a adressé une lettre de félicitations sur les beaux résultats de son dernier voyage. Nous y joignons les nôtres et nous souhaitons qu'il nous revienne bientôt avec quelques bonnes familles de colons, au bon cœur et bons bras pour nous aider à coloniser le beau et superbe district de l'Alberta.

MM T S St Denis, de South Fitchburg, Mass, et Avila Palin, de South Edmonton, sont arrivés à la Rivière Qui Barre et s'y fixeront pour y cultiver la terre.

M J E Béliveau, de Battleford, est arrivé ces jours derniers à Edmonton où il fixera probablement sa résidence. M. Béliveau sera une acquisition pour notre ville. Avant son départ de Battleford ses concitoyens lui ont offert un diner d'adieux présidé par M. Clinkskill, le député local. Les orateurs de la soirée se plurent à vanter l'esprit public et d'entreprise de M. Béliveau, et après une soirée des plus agréables, et avoir souhaité un heureux voyage au héros de la fête, on se dispersa à une heure avancée de la nuit. Quant à nous, nous souhaitons bienvenue, succès et prospérité à notre nouveau concitoyen.

M. Mastaï Bertrand, de St Casimir de Portneuf, qui est arrivé parmi nous au mois de septembre dernier pour se rendre au Klondyke, va probablement se fixer à Edmonton. Nous l'en félicitons.

Les élections générales en France auront lieu le 8 mai prochain. Le gouvernement Méline a toutes les chances de succès.

Nos condoléances à M et Mde L. T. Miquelon, de Wetaskiwin, pour la mort de leur jeune bébé, arrivée le 7 avril courant.

M McMullen, candidat libéral dans West Prince, Isle du Prince Edouard, a été élu par 150 voix de majorité sur Hackett candidat conservateur.

La "Tribune," de Woonsocket, R I, vient d'entrer dans sa quatrième année d'existence. La "Tribune" est un des meilleurs journaux que les Canadiens-Français aux Etat-Unis aient l'avantage de posséder parmi eux, pour défendre leurs droits et les aider à obtenir dans le corps politique et social de la République voisine une position digne de leur nombre et de leurs mérites. Succès et longue vie au confrère.

Il y a beaucoup d'activité dans le commerce d'immeubles dans la ville et nous croyons que l'année 1898 sera une année de "record" suivant l'expression anglaise.

M Neville White, propriétaire de l'Hotel Queen's, est à déblayer le terrain situé à l'est de son établissement pour y ériger une gallerie de tir et un jeu de quilles (bowling alley.) Les travaux sont déjà commencés.

La Compagnie de la Baie d'Hudson offre en vente par soumission trois bateaux à vapeur, le "Northwest," le "Marquis" et le "Northcote."

Le propriétaire de l'Hotel Jasper demande des soumissions pour la construction d'une addition à sa maison. C'est un bon signe.

M C Gallagher demande aussi des soumissions pour l'érection d'un magasin à deux étages, en briques, 25x60 pieds, sur le terrain voisin de son établissement. Les travaux d'excavation sont commencés et l'on poursuit vivement les travaux.

Dr Herbert Lake, dentiste ci-devant de Toronto, a ouvert un bureau dans la Bâtisse Taylor. Dr Lake est un gradué du Collége Royal de Chirurgie-Dentaire de Toronto, et a suivi les cours dentaires de plusieurs universités américaines.

La rivière est libre de glace vis-à-vis la ville et l'eau a monté considérablement depuis quelques jours.

Vendredi et samedi soir, à la salle Robertson, on donnera en représentation la comédie en 3 actes "Confusion" au profit de l'hôpital. M Fred J Long, acteur distingué de New York, jouera le rôle l'Oncle Christophe et on nous promet une soirée très agréable.

Madame Andrew Coghlan, née Clara Dumont, est décédée ces jours derniers en cette ville, âgée de 21 ans. Nos condoléances à la famille.

Voici le temps des semailles. Nous signalons à nos lecteurs un article de M Wilfrid Larose, avocat de Montréal, publié en première page et sur quelques conseils en 4ème page sur le choix des grains et graines de semence et sur la manière de nettoyer le grain.

M. W. Bileau, le populaire gérant de l'Hotel Alberta nous communique deux lettres de Dawson City, venant de Louis Couture et de Felix Bordeleau. La première est datée du 30 Novembre, l'autre du 18. Les deux lettres s'accordent à dire qu'il y a au Yukon beaucoup d'or mais que le voyage est extrêmement dur et dangereux tant que de nouvelles voies de communication ne seront pas ouvertes; la température moyenne est de 20 à 60 au-dessous de zéro. Bordeleau et Boulais, sont à peospecter ensemble, et Pete et Hebert d'un autre côté. Quand à Louis Couture il était employé chez O'Brien qui tient hotel; et tous sont tres satisfaits. La lettre de Louis Couture mentionne aussi que Frank Mariaggi du Fort Saskatchewan a dû aller passer l'hiver au Fort Yukon, n'ayant pas apporté avec lui suffisamment de provisions.

MARCHE.

EDMONTON, Avril 21

Blé	60c
" de semence	70 à 75c
Avoine	27 à 30c
" de semence	34c
Foin, la tonne	9 à $10
Foin pressé	14 à $15
Œufs, la doumine	15c
Beurre frais	20 à 22c
Patates, le minot	20c
Poulets, la lb	8c
Dindon	12½c
Cochons, vivants	4½
Bœuf, "	3 à 3½c
Mouton, "	3½ à 4c
Charbon, livré à domicili	$2 à 2.50

EGLISE ST. JOACHIM. Offices Religieux du Dimanche,

1ère messe à 8h a.m.

Messe chantée, à 10½h a.m. Vêpres Instructions et Bénédiction du Saint Sacrement, à 7h p m.

L'Instruction se fait alternativement en français et en anglais.

Eglise St. Antoine de Padoue, Edmonton-Sud.

Messe chantée à 10½h, a.m., tous les premiers dimanches du mois.

LE NORD-OUEST CANADIEN.

TARIF DE PASSAGE DE COLONS ALLENT A L'OUEST.

De Montrérl aux endroits suivants

Winniaeg..................	$ 22 00
Portage la Prairie..........	23 25
Brandon..................	24 40
Oak Lake..................	25 10
Regina..................	28 90
Medecine Hat..............	35 00
Calgary..................	39 45
Prince Albert..............	33 85
Edmonton..................	43 30
Emerson..................	23 70
Fannystelle..............	23 10
Morris..................	23 20
Niverville..............	22 90
Qu'Appelle..............	28 25
Treherne..................	23 95
Deloraine..............	26 40

TARIF D'EFFETS DE COLONS.

De Montréal oux endroits suivants pour un char:

Winnipeg..................	70 00
Portage la Prairie..........	74 00
Brandon..................	78 00
Oak Lake..................	80 00
Regina..................	90 00
Medecine Hat..............	104 00
Calgary..................	114 00
Prince Albert..............	102 00
Edmonton..................	123 00
Emerson..................	75 00
Morris..................	74 00
Qu'Appelle..............	86 00
Deloraine..............	82 00

NOTE.—Au tariff des endroits cidessus mentionnés, pour la sdction de Québec à St. Vincent de Paul, pour un char de fret, il faut ajouter dix piastres.

LE CHOIX DE GRAINS ET GRAINES DE SEMENCE.

C'est une opération qui se recommande tout particulièrement à l'attention des cultivateurs, en ce moment, c'est-à-dire avant que le temps des semailles soit arrivé, pour alors ne pas être de court de grains de choix pour toutes espèces de récolte, même pour les prairies.

La question de bien choisir les grains et graines de semence n'est pas assez souvent soulevée, soumise à l'attention toute particulière des cultivateurs quand au mode à adopter pour se procurer des grains de semence choisis.

Il est incontestable que tous les cultivateurs désirent employer pour semence ce qu'il y a de mieux, de plus recommandable pour cette fin; mais il y a une notable différence entre le désir et les moyens à prendre pour atteindre ce but, car tous les cultivateurs ne possèdent pas la connaissance parfaite de ce qui constitue de bons grains de semence, et encore moins l'art de cultiver leurs grains et graines uniquement pour la semence.

Du moment où la semence, quelle qu'elle soit, se recommande d'ellemême par son apparence, on considère alors qu'elle est excellente quoique le cultivateur puisse se tromper. La grosseur, la couleur, l'apparence avantageuse, sont évidemment des signes de bonne qualité, dont le cultivateur doit tenir compte, cependant il ne doit pas absolument s'y fier, car s'il n'a pas vu les grains ou la graine sur la tige, il ne saurait répondre de rien.

Voici ce qui peut démontrer suffisamment cet avancé : Telle mauvaise semence de mauvaise apparence et chétive, mais provenant d'une belle plante, reproduit les principales qualités de cette plante; mais une autre semence superbe, récoltée sur une variété pleine de défauts, reproduira essentiellement aussi les défauts de cette variété.

Le cultivateur ne peut être certain de la qualité d'une graine quelconque que s'il l'a cultivée ou récoltée ou soignée lui-même. On sait que le marchand qui lui vend prend la précaution de surveiller la production des graines dont il fait le commerce ayant pour cela plusieurs fermes en renommées pour ce genre de culture et qui lui fournissent les grains et graines récoltés pour en faire le commerce.

Un maigre grain de blé, provenant d'une variété recommandable donnera souvent un magnifique épi de blé fourni de beaux grains, tandis qu'un grain d'une qualité irréprochable, trouvé par hasard sur une variété cultivée dans un sol usé, donnera des grains d'aucune valeur.

Mais ce n'est pas tout de choisir du bon grain de semence, il faut aussi le traiter pour le débarrasser du "smut." Voici comment on procède : Laisser tremper, pour dix minutes d'abord, le grain de semence dans la saumure (assez forte pour laisser porter un oeuf) agiter le tout et enlever la poussière, les grains vides et le "smut." Ensuite retirer le grain et le plonger dans une solution de vitriol suivant la direction suivante : faire dissoudre une livre de vitriol dans un seau d'eau chaude; cette solution peut servir à nettoyer sept minots de grain. On place ensuite le blé ou le grain dans un sac ou panier et on plonge dans la solution de façon a ce que chaque grain soit parfaitement humecté. On égoutte ensuite le grain, on le fait sécher et on le soupoudre avec de la chaux jusqu'à ce que le grain devienne blanc. Ce dernier procédé fait sécher le blé rapidement et aide beaucoup à la germination. On devrait de même traiter l'avoine.

Voici dans sa simplicité tout le remède qu'il faut appliquer à cette infection du "smut," qui cause tant de dommage et qui déprécie tant la valeur du grain. On calcule que dans la partie nord de l'Alberta, les cultivateurs ont perdu l'an dernier plus de $25,000 par suite de la dépréciation de leur blé, causé par la présence du "smut."

L'amour nait souvent de l'habitude; c'est souvent l'habitude qui tue l'amour.

UNE NOTABLE CONVERSION.

Le nom de M. Brunetière, actuellement à Chicago, rédacteur de la "Revue des Deux Mondes," de Paris, est presqu'aussi bien connu en Amérique qu'en France, surtout depuis qu'il a fait sa brillante série de conférences l'année dernière. C'est un des "Immortels" de l'Académie, et le plus éminent critique en France. Dans une récente conférence il a annoncé sa conversion au catholicisme. Il déclare que le patriotisme l'a forcé à devenir catholique.

L'"Indépendant," de Fall River, Mass., dans un article sur la prohibition tire les conclusions suivantes :

"La prohibition a été mise à l'épreuve dans plusieurs Etats de l'Union américaine, et nulle part elle n'a donné les résultats qu'on y attendait. Au contraire, partout le trésor public fut inutilement privé d'un revenu annuel considérable provenant des licences, et l'ivrognerie s'est propagée quand même avec des conséquences terribles, jusque dans des familles qui en avaient été jusque-là exemptes.

C'est que sous le règne prohibitif tout le monde a des chances de réaliser de gros bénéfices en vendant illicitement des boissons alcooliques. On fait un breuvage empoisonné qui produit l'effet le plus désastreux sur le système nerveux de celui qui en absorbe, puis on l'écoule clandestinement dans une cuisine-buvette.

Pas de loyer ni de licence à payer; la vente du tord-boyau est donc un profit net.

N'est-ce pas là une tentation trop forte pour ceux qui, arrivés à un certain âge, se voient toujours pauvres et privés du bien-être auquel ils pensent avoir droit? C'est ce qui explique dans les localités prohibitionnistes, l'existence de nombreux débits de boissons connus des initiés seulement, et qui dégénèrent le plus souvent en lupanars.

Le motto du marchand pratique :— "Annoncez toujours!"

N'allez pas vous imaginer que les annonces faites en 1897 vont servir également à vos affaires en 1898. Les gens qui vivent à plus loin sont aujourd'hui trop nombreux et on ne doit pas se laisser devancer, ni oublier— "Hors de vue hors de mémoire"—est un dicton d'application quotidienne en affaires. La clientèle oublie le marchand qui ne pense pas à se rappeler à son intention.

La protestante Angleterre a, elle aussi, sa question scolaire,—ses partisans des écoles professionnelles et ses "neutralisateurs." Au fond, la lutte est la même en Angleterre comme au Canada, puisqu'elle se poursuit entre l'idée religieuse et l'idée anti-religieuse, à l'école. Mais, en Angleterre, une pensée plus large domine la discussion, et les protestants les plus haut placés, lord Salisbury, en particulier, combattent en faveur : 1o. Du droit des parents; 2o. De la liberté de conscience; 3o. De l'égalité religieuse devant la loi civile.

A rappeler, ce que disait, en 1893, lord Salisbury, aujourd'hui premier ministre de l'Angleterre, autrefois premier lieutenant de Disraeli, à propos de l'éducation à l'école :

"Voici, en matière d'éducation religieuse le vrai et solide principe auquel vous devez vous attacher et que vous devez défendre sans trève ni repos contre tous les plans et les machinations des fonctionnaires publics, c'est que les parents ont le droit, inaliénable à moins qu'ils ne l'aient perdu par quelques actions criminelles, de déterminer eux-mêmes l'enseignement que leur enfants devront recevoir touchant le plus saint et le plus important de tous les sujets. Ce droit, aucun intérêt particulier ne peut le nier et aucune nécessité sociale ne peut vous permettre de l'enfreindre. La question est pleine de dangers et de difficultés, et vous n'éviterez ces dangers qu'en les bravant carrément, et en déclarant que le "droit des parents ne peut être enlevé par l'Etat."

Une dépêche d'Ottawa dit que Sir Wilfrid Laurier et l'hon. J. I. Tarte sont encore très souffrants. Le premier ministre est atteint d'une bronchite maligne.

REMERCIEMENTS à St. Antoine de Padoue pour une faveur obtenue, avec promesse de publier.
St. Albert, 4 Avril, 1898.

EN S'ADRESSANT à ce bureau on pourra se procurer un ouvrier habile et expérimenté dans les travaux de chaux hydraulique, chaux grasse, ciment, etc., etc.